



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 29 novembre 2017, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 24 au moment de l'appel des présences, puis 30 Conseillers généraux

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14, puis 15 et enfin 16, au fur et à mesure de l'arrivée des membres.

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 - approbation
2. Budget 2018 du Foyer St-Vincent
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Vote final du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent
3. Adhésion au Syndicat d'améliorations foncières du secteur Les Angles
4. Budgets 2018 de la Commune
 - 4.1. Budget de fonctionnement
 - 4.2. Budget des investissements
 - 4.2.1. Achat du terrain du Pré de la Cure et demande de crédit pour un mandat d'études parallèles (MEP)
 - 4.2.2. Demande de crédit pour le réaménagement de la route des Colombettes, secteur Le Bugnon - Le Rialet
 - 4.2.3. Demande de crédit pour la réaffectation de l'ancien local des pompiers en salle de petite gym et la transformation du local de chauffage actuel
 - 4.2.4. Demande de crédit pour l'achat d'une balayeuse
 - 4.2.5. Demande de crédit pour l'assainissement des captages d'eau potable de La Benda
 - 4.2.6. Demande de crédit pour les investigations techniques pour l'assainissement des sites pollués de L'Adrey et Le Rialet

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

- 4.2.7. Crédit d'étude pour l'assainissement de la Route des Colombettes, secteur Le Bugnon - La Condémine
- 4.2.8. Crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'épuration, secteur La Moilleta - La Porcherie
- 4.2.9. Crédit d'étude pour la réalisation des infrastructures souterraines, secteur La Laiterie - Centre du Village
- 4.2.10. Crédit d'étude pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur Le Margy
- 4.2.11. Crédit d'étude pour la réalisation d'arrêts de bus, secteurs La Pâla-Route des Kâ et Bois-du-Pâquier
- 4.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
5. Planification financière 2017-2021 - présentation et discussion
6. Règlement de l'école - présentation et approbation
7. Bureau du Conseil général - élection d'un/e scrutateur/trice suppléant/e
8. Commission du Fonds Louis Guigoz - élection de deux membres
9. Divers

Ouverture de la séance par M. Christophe Pittet

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une cordiale bienvenue. Bienvenue également à nos auditeurs et à la presse !

Pour débiter, je dois préciser que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, le public et la presse ne peuvent ni enregistrer, ni filmer les débats. Aucune demande d'autorisation ne nous est parvenue.

Par contre, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée. Chacun est ainsi tenu d'utiliser un micro.

La séance est officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 9 novembre dernier, a paru le 10 novembre 2017 dans la feuille officielle n° 45, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant la séance. Je constate donc sa régularité.

Avant ce soir, une excuse a été enregistrée, à savoir M. Christian Levrat qui est retenu dans les bouchons, sur l'autoroute. Il va donc arriver avec un petit peu de retard.

Afin de confirmer la présence de chacun, je procède à l'appel. Je constate également que MM. Patrick Genoud, Emmanuel Déforel et Jean-Luc Thomas ne sont pas présents. 26 conseillers généraux étant présents, la majorité est fixée à 14. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger.

Les 4 conseillers généraux manquants arrivent en cours de séance, entre 19h42 et 19h45. La majorité passe alors à 15 puis 16.

Y a-t-il des remarques quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

1. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 – approbation.-

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2018 du Foyer St-Vincent.-

2.1. Budget de fonctionnement.-

2.2. Vote final du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Vous êtes sans doute sachant que notre établissement médico-social n'a plus de directeur depuis la mi-juin et est géré depuis cette date provisoirement par le groupe de direction ad-intérim composé de l'infirmière-cheffe, du responsable de l'intendance et du Président de la Commission administrative de gestion pour le suivi des affaires courantes.

Dans l'intervalle, et pour éviter une surcharge, le Conseil communal a préféré reporter la présentation et l'approbation du budget des investissements 2018 à la prochaine session du Conseil général en mai prochain.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz.

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement 2018 du Foyer St-Vincent présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Budget de fonctionnement 2018 du Foyer St-Vincent :

Ce budget présente un déficit de Fr. 649.16 dont la moitié est à la charge de la commune selon les dispositions légales en vigueur.

Ce budget presque équilibré a retenu notre scepticisme dans la mesure où il est basé sur une baisse de la charge salariale, de la direction et de l'administration. En effet, le Foyer St-Vincent envisage de salarier à 50 % les fonctions "Directeur" et "Secrétaire" dans le cadre de la fusion avec le Foyer St-Joseph de Sâles. Bien que des synergies et des économies puissent être réalisées dans le cadre de cette fusion, nous doutons fortement que la baisse salariale envisagée soit réaliste.

Sous réserve de ce point, nous préavisons favorablement les autres postes du budget de fonctionnement présenté.

Budget des investissements 2018 du Foyer St-Vincent :

Vu les besoins du Foyer St-Vincent, nous déplorons l'absence du budget des investissements et nous invitons les personnes concernées à remédier à cette situation pour la prochaine séance du Conseil général.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée. Le budget de fonctionnement 2018 du Foyer St-Vincent est approuvé à l'unanimité.

3. Adhésion au Syndicat de l'amélioration foncière du secteur "Les Angles".-

La parole est donnée à M. Christophe Yenni pour le Conseil communal.

M. Christophe Yenni :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La constitution du Syndicat de l'amélioration foncière du secteur "les Angles" date du 20 août 2015. Le comité est composé de M. Benoît Dupasquier de Vuadens en tant que Président, de Mme De Goudron de Bulle au poste de Secrétaire, et de M. Roland Progin de La Tour-de-Trême, membre.

Le but de ce Syndicat est d'améliorer la desserte des alpages privés et des propriétés des communes de Vuadens, Riaz et Echarlens. Elle débute dans la région du Côteau et se prolonge jusque sur le début des Monts de Riaz. Le dossier a été suivi et approuvé par les instances cantonales concernées. Le but de cette demande d'adhésion est de clarifier la situation vis-à-vis du Service des communes. Les finances sont gérées par le Syndicat. Le Conseil communal recommande l'adhésion à ce Syndicat.

M. Christophe Pittet remercie M. Christophe Yenni et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée. L'adhésion au Syndicat de l'amélioration foncière secteur "Les Angles" est approuvée à l'unanimité.

4. Budget 2018 de la commune.-

4.1 Budget de fonctionnement.-

M. Christophe Pittet donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le Conseil communal soumet le budget de fonctionnement et des investissements 2018 pour approbation. Les principaux résultats du budget 2018 sont les suivants :

- une perte présumée du compte de fonctionnement de Fr. 107'624.37, soit 1.24 % du total des produits, diminuée des imputations internes d'après le taux de calcul du Service des Communes,
- une augmentation des charges nettes par rapport au budget 2017 de 5.28 %, soit Fr. 514'651.32,
- une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2017 de 3.47 % soit Fr. 340'479.65,
- des investissements bruts pour Fr. 7'651'100.--, ainsi que des recettes d'investissements pour Fr. 122'600.-- soit un volume d'investissements net de Fr. 7'528'500.--.

Un financement des investissements soit par prélèvement soit par emprunt bancaire vous sera soumis. Le Conseil communal présente le budget au Conseil général pour approbation.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen des budgets de fonctionnement 2018 de la commune de Vuadens.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité lors de deux séances avec la Commission financière ainsi que pour le soin apporté aux réponses écrites à nos questions.

Budget de fonctionnement 2018 de la commune de Vuadens :

Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 107'624.37, suite notamment à l'augmentation des charges liées représentant le 47 % du budget de la commune.

Toutefois, ce budget de fonctionnement déficitaire doit rester exceptionnel et en aucun cas devenir la norme pour les années futures. Nous invitons le Conseil communal à veiller particulièrement à ce point.

Nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement 2018 de la Commune de Vuadens.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Patrick Genoud arrive à 19h42.

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

Pour le mouvement indépendant, nous avons simplement une remarque sur ce budget; nous nous étonnons du montant prévu pour 2018 dans le compte 34.365.0 : dons aux sociétés sportives.

Pour rappel, les comptes 2016 comportaient un montant de Fr. 20'270.--. Le budget 2017 prévoit Fr. 17'000.-- et le budget 2018 Fr. 15'000.--.

Il nous semble primordial de soutenir nos sociétés sportives qui remplissent un rôle important. Les clubs ne font pas seulement bouger nos jeunes, ils leurs permettent aussi d'acquérir des notions de tolérance, d'esprit de camaraderie et d'entraide, sans omettre que c'est souvent par la pratique d'un sport que l'on s'intègre et que l'on crée des liens. De plus, nous avons la chance d'avoir sur la commune de Vuadens des sociétés qui s'adressent à tous les âges, et nous pensons que chacune de ces sociétés doit être mieux soutenue à l'avenir. Nous souhaitons que le Conseil communal puisse avoir une réflexion sur les montants prévus dans les futurs budgets. Une augmentation de Fr. 5'000.-- dans ce chapitre ne change pas fondamentalement le budget communal, mais par contre, cette somme peut aider concrètement nos sociétés qui fonctionnent uniquement grâce à l'énergie de leurs membres.

Nous formulons la même remarque s'agissant du compte 30.365.0 : dons aux sociétés à but culturel. Les chiffres du budget 2018 ne sont pas très représentatifs en l'état sachant qu'un montant important est prévu pour les 1000 ans de Vuadens. Toutefois, la somme de Fr. 17'060.75 figurant dans les comptes 2016, qui était un exercice comptable classique, nous paraît également bien faible et pourrait être portée à Fr. 20'000.-- au moins.

Merci de votre attention.

MM. Emmanuel Déforel et Jean-Luc Thomas arrivent respectivement à 19h43 et 19h44.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

M. Christophe Pittet remercie Mme Isabelle Seydoux.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close.

4.2 Budget des investissements.-

4.2.1 Achat du terrain du "Pré de la Cure" et demande de crédit pour un mandat d'études parallèles (MEP)

Mme Isabelle Seydoux, gérante du Bénéfice curial, et M. François Déforel, Président de la Paroisse de Vuadens, étant directement concernés par ce point, ils se récusent durant les discussions et le vote.

M. Christophe Pittet donne la parole à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Merci Monsieur le Président,

Vous avez tous reçu les explications. Je veux précéder l'intervention de M. le Président : est-ce que vous avez des questions à poser avant la présentation du plan financier ?

Si ce n'est pas le cas, je vous présente le plan financier :

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	3'701'100.-
<u>Financement</u>		
Dissolution réserves	Fr.	1'500'000.--
Solde par emprunt bancaire	Fr.	2'201'100.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	44'022.--
Amortissement par le produit des ventes	Fr.	0.--
Charge annuelle	Fr.	44'022.--

M. Christian Levrat arrive à 19h45.

M. Christophe Pittet remercie M. Daniel Tercier et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de l'investissement et de la demande de crédit précité, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Nous tenons tout d'abord à relever la pertinence d'un mandat d'études parallèles pour un tel projet. Considérant que ce terrain est en zone à bâtir selon les informations transmises par le Conseil communal, nous préavisons favorablement cet investissement à concurrence de Fr. 3'701'100.-- dont le financement est assuré à hauteur de Fr. 1'500'000.-- par dissolution de réserves et le solde par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

M. Marc Progin :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PDC remercie et félicite le Conseil communal pour la stratégie mise en place pour l'achat du terrain du "Pré de la Cure". En effet, avec la création d'un MEP pour ce terrain, le groupe PDC voit que le Conseil communal a une vision après l'achat du terrain. Le MEP permettra une intégration réussie de ce nouveau quartier au centre du village.

Le groupe PDC soutiendra l'achat du terrain, mais rend attentif que le marché de l'immobilier tend à diminuer. C'est pourquoi nous recommandons de ne pas se précipiter dans la vente du terrain, mais plutôt de construire par étape selon les ventes. De plus, cela permettrait de mieux absorber les nouveaux habitants.

Au nom du PDC, Marc Progin

M. Christophe Pittet remercie M. Marc Progin.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Mme Isabelle Seydoux et M. François Déforel reprennent leur place.

L'achat du terrain du "Pré de la Cure" et la demande de crédit pour un mandat d'études parallèles (MEP) sont approuvés à l'unanimité.

M. Christophe Pittet donne la parole à M. François Déforel.

M. François Déforel :

M. Le Président, chers/chères collègues,

Sans aucun doute, vous avez pris la bonne décision et nous vous en remercions. Pour la suite, nous nous engageons, ma collègue Mme Isabelle Seydoux et moi-même, dans un premier temps à finaliser cette vente et dans un deuxième temps à réaliser un projet afin de réinvestir le montant de la vente sur le territoire communal, comme nous le demande la Commission de surveillance des bénéfices curiaux.

Merci.

M. Christophe Pittet remercie M. François Déforel.

4.2.2. Demande de crédit pour le réaménagement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon - Le Rialet"

M. Christophe Pittet donne la parole à M. Christophe Yenni pour le Conseil communal.

M. Christophe Yenni :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous pris connaissance de la demande de crédit de Fr. 1'280'000.-- pour le réaménagement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon - Le Rialet".

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	1'280'000.--
<u>Financement</u>		
Par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités, ou par emprunt bancaire	Fr.	1'280'000.--
<u>Frais financiers (en cas d'emprunt)</u>		
Intérêts estimatifs 2 %	Fr.	25'600.--
Amortissement 4 % soit sur 25 ans	Fr.	<u>51'200.--</u>

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Charge annuelle Fr. 76'800.--

M. Christophe Pittet remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande de crédit précitée. Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de ce crédit à concurrence de Fr. 1'280'000.-- que nous préavisons favorablement.

Selon le message du Conseil communal, le financement est prévu par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs, chers/chères collègues,

Je me laisse volontiers convaincre de la nécessité de construire un trottoir et de refaire la route des Colombettes pour un devis de Fr. 1'280'000.--. Par contre, j'émetts un fort doute sur la nécessité d'avoir investi Fr. 300'000.-- il n'y a pas 10 ans de cela pour le même objet. J'espère qu'à l'avenir les deniers publics seront plus judicieusement utilisés.

Je tiens à solliciter votre attention concernant le trafic agricole. En effet, cette route dessert plusieurs exploitations agricoles ainsi que des gîtes et alpages. Vous voudrez bien en tenir compte lors de l'étude du projet. Lors de la dernière réflexion de ce tracé, il a fallu arracher des arbres pour pouvoir avoir accès à certains bâtiments. Veillons à ne pas commettre les mêmes erreurs que par le passé.

M. Christophe Pittet remercie M. François Morand.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close et le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour le réaménagement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon - Le Rialet" est approuvée à l'unanimité.

4.2.3. Demande de crédit pour la réaffectation de l'ancien local des pompiers en salle de petite gym et la transformation du local de chauffage.-

La parole est donnée à Mme Alexandra Clerc pour le Conseil communal.

Mme Alexandra Clerc :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu les explications concernant la demande de crédit pour la transformation du local des pompiers en salle de petite gym et la transformation du local de chauffage actuel.

Crédit demandé Fr. 617'000.-

Financement

Par emprunt bancaire Fr. 617'000.--

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	Fr.	12'340.--
Amortissement 3%	Fr.	<u>18'510.--</u>
Charge annuelle	Fr.	30'850.--

M. Christophe Pittet remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons également procédé à l'examen du crédit précité. Après l'examen sous l'angle exclusivement financier, et bien que quelque peu surpris par le coût estimatif de cette rénovation lourde, soit Fr. 580.-- le m³, nous préavisons favorablement ce crédit d'investissement demandé par le Conseil communal à hauteur de Fr. 617'000.--. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un montant maximum qui ne devra en aucun cas être dépassé.

Selon le message du Conseil communal, le financement est prévu par emprunt bancaire.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est soumis au vote, et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour la réaffectation de l'ancien local des pompiers en salle de petite gym et la transformation du local de chauffage actuel est approuvée à l'unanimité.

4.2.4. Demande de crédit pour l'achat d'une balayeuse.-

La parole est donnée à M. Christophe Yenni pour le Conseil communal.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous pris connaissance de la missive du Conseil communal qui sollicite un crédit d'investissement de Fr. 75'000.-- pour l'achat d'une balayeuse pour la voirie.

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	75'000.-
<u>Financement</u>		
Reprise ancienne balayeuse	Fr.	11'600.--
Solde par emprunt bancaire	Fr.	63'400.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	1'268.--
Amortissement 15 %	Fr.	<u>9'510.--</u>
Charge annuelle	Fr.	10'778.--

M. Christophe Pittet remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit. Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de cette demande totalisant Fr. 75'000.--. Le financement est prévu par la reprise de l'ancienne balayeuse à concurrence de

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Fr. 11'600.-- et le solde de Fr. 63'400.-- par emprunt bancaire. Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant requise, la discussion est close et l'objet peut être soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour l'achat d'une balayeuse est approuvée à l'unanimité.

4.2.5. Demande de crédit pour l'assainissement des captages d'eau potable "La Benda".-

La parole est donnée à M. Jean-Noël Gobet pour le Conseil communal.

M. Jean-Noël Gobet :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voici la partie financière :

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	2'750'000.--
<u>Financement</u>		
Total des subventions attendues	Fr.	890'000.--
Participation des privés (15 chalets)	Fr.	186'000.--
Solde par emprunt bancaire	Fr.	1'674'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	33'480.--
Amortissement 4%	Fr.	66'960.--
Charge annuelle	Fr.	100'440.--

M. Christophe Pittet remercie M. Jean-Noël Gobet et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit. Le financement de cet investissement de Fr. 2'750'000.-- est prévu par des subventions attendues pour Fr. 890'000.--, la participation des privés pour Fr. 186'000.-- et le solde de Fr. 1'674'000.-- par emprunt bancaire. Quant aux charges financières annuelles de Fr. 100'440.--, nous avons pris bonne note de l'information du Conseil communal selon laquelle ces charges seront absorbées sans augmentation du prix de l'eau consommée, soit actuellement Fr. 1.50 le m³. Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

L'objet ne suscite aucune intervention. La discussion est close et l'objet est donc être soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

La demande de crédit pour l'assainissement des captages d'eau potable de "La Benda" est approuvée à l'unanimité.

4.2.6. Demande de crédit pour les investigations techniques pour l'assainissement des sites pollués de "L'Adrey et le Rialet".-

La parole est donnée à M. Patrick Telfser pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfser :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous reçu les documents et vous avez pu les consulter. Je passe directement aux coûts et financement, sur la base de l'offre du bureau Hydrolina (site de "L'Adrey" Fr. 20'754.-, et site du "Rialet" Fr. 35'654.-, soit un total de Fr. 56'409.30).

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	62'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire	Fr.	62'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	1'240.--
Amortissement 15 %	Fr.	9'300.--
Charge annuelle	Fr.	10'540.--

M. Christophe Pittet remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans la cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de cette demande de crédit. Nous relevons que le résultat des investigations obligatoires pourrait avoir des conséquences financières importantes pour la commune. Toutefois, s'agissant d'une obligation légale, nous préavisons favorablement la demande de crédit de Fr. 62'000.-- pour les deux sites.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant requise, la discussion est close.

L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit pour les investigations techniques pour l'assainissement des sites pollués de "L'Adrey et le Rialet" est approuvée à l'unanimité.

4.2.7. Crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon - La Condémine".-

La parole est donnée à M. Christophe Yenni pour le Conseil communal.

M. Christophe Yenni :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Vous avez pris connaissance de la demande de crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon - La Condémine" qui est la suite logique du point 4.2.2 qui a été approuvée précédemment.

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	85'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire	Fr.	85'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	1'700.--
Amortissement 15 %	Fr.	<u>12'750.--</u>
Charge annuelle	Fr.	14'450.--

M. Christophe Pittet remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Après avoir procédé à l'examen du crédit précité, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de ce crédit d'étude de Fr. 85'000.--. Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Le crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon - La Condémine" est approuvé à l'unanimité.

4.2.8. Crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'épuration secteur "La Moilleta - La Porcherie".

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez pris connaissance du projet. Si vous n'avez pas de question, je passe directement au financement :

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	55'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire	Fr.	55'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	1'100.--
Amortissement 15 %	Fr.	<u>8'250.--</u>
Charge annuelle	Fr.	9'350.--

M. Christophe Pittet remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit. Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de ce crédit d'étude de Fr. 55'000.-- qui tiendra compte des réalisations futures. Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce donc par main levée.

Le crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'épuration, secteur "La Moilletta - la Porcherie" est approuvé à l'unanimité.

4.2.9. Crédit d'étude pour la réalisation des infrastructures souterraines, secteur "La Laiterie - Centre Village".-

La parole est donnée à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier présente le financement, chacun ayant pu prendre connaissance des explications :

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	70'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire	Fr.	70'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	1'400.--
Amortissement 15 %	Fr.	<u>10'500.--</u>
Charge annuelle	Fr.	11'900.--

M. Christophe Pittet remercie M. Daniel Tercier et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Au niveau de cette demande de crédit d'étude, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler et nous préavisons favorablement cette demande de Fr. 70'000.00.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé, et le Conseil général se prononce par main levée.

Le crédit d'étude pour la réalisation des infrastructures souterraines, secteur "La Laiterie - Centre Village" est approuvé à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

4.2.10. Crédit d'étude pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur "Le Margy".-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous pris connaissance du dossier. Si vous n'avez pas de question, je passe au financement.

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	45'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire	Fr.	45'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	900.--
Amortissement 15 %	Fr.	<u>6'750.--</u>
Charge annuelle	Fr.	7'650.--

M. Christophe Pittet remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Au nom de la Commission financière, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler au sujet de ce crédit d'étude de Fr. 45'000.-- que nous préavisons favorablement.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christoph Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'est pas demandée et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis, et le Conseil général se prononce par main levée.

Le crédit d'étude pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur "Le Margy" est approuvé à l'unanimité.

4.2.11. Crédit d'étude pour la réalisation d'arrêt de bus, secteur "La Pâla- Route des Kâ et Bois-du-Pâquier".-

La parole est donnée à M. Patrick Telfser pour le Conseil communal.

M. Patrick Telfser :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous reçu les documents, et vous avez pu en prendre connaissance. Je passe aux coûts et financement, sur la base de l'offre d'honoraires du bureau CSD de Fr. 57'560.--.

<u>Crédit demandé</u>	Fr.	60'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire	Fr.	60'000.--
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 2 %	Fr.	1'200.--
Amortissement 15 %	Fr.	<u>9'000.--</u>
Charge annuelle	Fr.	10'200.--

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

M. Christophe Pittet remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit. Nous précisons que le crédit sollicité, soit Fr. 60'000.--, couvre également l'étude de la création d'un Park & Ride dont l'emplacement ne nous semble pas des plus judicieux. Néanmoins, sous l'angle exclusivement financier, nous préavisons favorablement cette demande.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Sudan :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans la présentation de ce crédit, il est précisé dans l'introduction qu'un arrêt de bus à "La Pâla" est une exigence du Service de la mobilité et du Service des constructions et de l'aménagement à la suite de la mise en fonction de l'usine Bumotec. Ma question : y a-t-il d'autres exigences en attente de réalisation liées à l'arrivée de cette usine ?

M. Patrick Telfser :

Dans le secteur, il n'y aura pas d'autres exigences. Les aménagements consistent en un abri pour le bus.

Sinon, dans les aménagements concernant les infrastructures et la route du domaine des Kà, pour la zone d'activité, il y a des travaux à terminer en effet mais il s'agit d'un îlot avec marquage et signalisation, et une dernière couche de revêtement sur la route. Sinon, il n'y a pas d'autres obligations.

M. Dominique Ropraz :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la mise à l'enquête du bâtiment édilitaire, il avait été dit que Mobul serait intégré dans le projet avec une infrastructure pour les chauffeurs, c'est-à-dire local et WC. Or nous constatons que le projet n'a pas été fait. Comme indiqué lors du nouveau projet, il faudra attendre 4 ans pour que cela soit effectué. Nous trouvons que le délai est vraiment très important.

M. Patrick Genoud :

S'agissant d'un crédit d'étude, on est tout à fait favorable à cette étude par rapport à l'extension du réseau Mobul. On voulait simplement rendre attentives les personnes qui vont s'occuper de cette étude, de bien prendre en compte le fait que la place de Park & Ride ne sera pas forcément nécessaire pour le village, mais qu'elle sera vraiment utile pour les gens de la région, donc du réseau Mobul. A ce titre, il faudra faire attention que Mobul participe à la construction de cette place et que ce ne soit pas simplement la commune de Vuadens qui prenne ceci en charge.

M. Christian Levrat :

Monsieur le Président,

Désolé pour le retard : j'étais à la réception de M. Dominique de Buman, et l'état des routes ne me permettait pas vraiment de regagner Vuadens à temps après la partie officielle.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Je partage un peu du scepticisme qui est annoncé autour de ce crédit d'étude. Pas tellement sur le crédit, il ne faut pas freiner ce processus, il faut le laisser continuer, pas vraiment non plus sur les deux arrêts qui sont prévus, cela paraît raisonnable, mais sur la localisation du Park & Ride. Je serais heureux si le Conseil communal, peut-être dans le cadre des discussions avec Mobul, posait sérieusement la question de savoir si ce Park & Ride, en simple terme de gestion du trafic, est à la bonne place. C'est un endroit où, suivant les heures, il est relativement difficile de sortir : toutes celles et ceux qui sont allés à la déchetterie un soir de semaine connaissent ces difficultés.

Une question que je me posais était celle de la prolongation de la ligne Mobul peut-être un jour vers Vaulruz, et dans ce cas-là, le Park & Ride est dans un endroit complètement inutilisable. J'ai un peu le sentiment que l'on fait un Park & Ride un peu en dehors de l'axe principal logique de cette ligne Mobul. Je pense que ce serait peut-être une bonne idée dans le cadre du crédit d'étude, d'avoir encore des discussions approfondies avec Mobul pour voir si vraiment on veut aller faire tourner des bus chaque quart d'heure derrière la déchetterie, dans un coin quand même qui n'est pas très central.

Aucune autre intervention n'étant demandée, M. Christophe Pittet clôt la discussion et soumet l'objet au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée. Le crédit d'étude pour la réalisation d'arrêt de bus, secteur "La Pâla - Route des Kâ et Bois-du-Pâquier" est approuvé à l'unanimité.

4.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la commune.-

La parole est donnée M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Budget de fonctionnement

Total des dépenses	Fr. 10'257'947.37
Total des recettes	Fr. 10'150'323.--
Excédent de charges	Fr. 107'624.37

Budget des investissements

Total des dépenses	Fr. 7'651'100.--
Total des recettes	Fr. 122'600.--
Excédent de charges	Fr. 7'528'500.--

Excédent total des dépenses de la commune	Fr. 7'636'124.37
---	------------------

Une partie des investissements inscrits au budget ont déjà été soumis au vote du Conseil général. Il s'agit de Fr. 1'381'000.- de dépenses et Fr. 111'000.- de recettes. Le total final est de Fr. 17'909'047.37.- de dépense et de Fr. 10'272'923.- de recettes.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune sont approuvés à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

5. Planification financière 2017 - 2021 - présentation et discussion.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu en même temps que la convocation à cette séance la planification financière 2017 - 2021. Cette planification est basée sur les comptes des années 2012 à 2016. Les comptes sont apurés des amortissements supplémentaires, des prélèvements ou des attributions aux "réserves", des imputations internes ainsi que des charges et produits non structurels. La planification financière à 5 ans est un outil à disposition du Conseil communal et permet à celui-ci de tenir compte des incidences des investissements futurs sur la marge nette d'autofinancement, notamment en matière de charges d'amortissements et d'intérêts. Les taux d'intérêts à prendre en compte actuellement se situent entre 1 et 2 % pour le long terme, soit plus de deux ans. Nous avons pris 2 % aléatoirement. Nous pouvons constater que les 3 premières années de la projection correspondent à une réalité, mais que les 2 dernières années sont à prendre avec précaution. En parallèle, le Service des communes nous adresse chaque année le document intitulé "Capacité d'investissement" dont la Commission financière reçoit également un exemplaire.

Au 31 décembre 2016, la capacité totale d'investissement selon le Service des communes s'élève à environ Fr. 17'436'000.--.

M. Christophe Pittet remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune. Ce plan financier prévoit une marge nette d'autofinancement en constante régression. Toutefois, au vu de l'écart positif entre les comptes effectifs et les budgets des années 2016 et 2017, il n'y a pas lieu d'être trop alarmiste.

Nous relevons que, malgré nos interventions précédentes, ce document ne prévoit toujours pas d'ordre des priorités. Enfin, nous relevons que l'évolution des revenus fiscaux ordinaires selon le Service des contributions prévoit une augmentation de 7.56 % en moyenne pour la période 2017 - 2021. Or le budget 2018 présenté par la commune ne prend pas encore en compte cette évolution.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, Président

Alain Moradpour, Secrétaire

M. Christophe Pittet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion.

M. Jean-Luc Thomas :

Dans la planification des investissements 2017 - 2021, je constate une chose qui m'a l'air assez bizarre : je ne comprends pas la démarche future du Conseil communal. J'ai sérieusement des doutes sur sa volonté d'avancer dans le dossier de Valtraloc. N'y aurait-il pas des divergences sur ce dossier au sein du Conseil ? Sur le papier, on lit sa volonté mais dans les chiffres, c'est une autre musique. Dans la planification des investissements 2017 - 2021, en première ligne, on parle d'investir pour Valtraloc, donc je suppose quand même que c'est de prime abord ce que la commune souhaiterait. Mais sur le graphique, pour 2019, il prévoit un investissement total pour la commune de seulement Fr. 1'200'000.--. J'ai des doutes que le crédit d'étude pour la route puisse être englobé dans ce chiffre. J'aimerais connaître la volonté du Conseil communal à avancer sur le projet Valtraloc, si on continue de travailler à la vitesse d'un escargot, j'ai la crainte que certaines subventions promises ne

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

soient plus disponibles parce qu'on a traîné les pieds. Je voudrais voir un Conseil communal, syndic en tête, enfourché une moto et mettre la 5^{ème}. On ne va pas se refaire un "trottoir du Maupas".

M. Christophe Pittet remercie M. Jean-Luc Thomas

M. Daniel Tercier :

M. Thomas, on ne roule plus cet hiver en moto !

On va étudier la chose et au printemps, on vous répondra avec plus de précision.

M. Fabrice Brodard :

J'aimerais juste rajouter à l'intervention qui vient d'être faite que, il y a une année, j'avais soumis la question au Conseil communal en demandant un échéancier par rapport à Valtraloc avec une planification des investissements qui étaient à venir, et je constate que cette réponse n'a toujours pas été donnée. J'aurais bien aimé que, justement vu qu'on a des investissements qui ont été votés aujourd'hui qui concernent Valtraloc, que l'on puisse avoir une vision sur les prochaines années de tous les investissements qui vont être faits.

M. Daniel Tercier :

En 2018, on va finir l'étude, les infrastructures souterraines et l'avant-projet que l'on va soumettre aux Services de l'Etat pour l'étude préalable et à Mobul. En 2019, on espère pouvoir faire une présentation et une mise à l'enquête, cela dépendra du retour des projets de Mobul et des Services de l'état, et je pense qu'en 2020 - 2021, début des travaux tout en sachant que ce sont des projections. Pour la commune de Morlon, les plans ont été 2 ou 3 ans auprès des Services de l'état avant de pouvoir commencer. C'est un long terme.

Mme Isabelle Seydoux :

Juste pour compléter ce qui a été dit : j'ai aussi une inquiétude par rapport aux subventions. Est-ce qu'on peut connaître les dates d'échéance ? Est-ce qu'on a la certitude que l'on va être au moment opportun par rapport à ces demandes ?

M. Daniel Tercier:

Quand Mobul a été créé, si je me souviens bien, les subventions étaient jusqu'en 2018. Elles ont été prolongées, je crois savoir, jusqu'en 2024. Donc nous sommes encore dans le tir, en espérant qu'il y ait de l'argent à la Confédération.

Mme Isabelle Seydoux :

Merci pour votre réponse, mais j'aurais aimé avoir une certitude et non pas "je pense que c'est jusqu'à telle date...". Si on pouvait avoir une date effective, qui doit être connue j'imagine.

M. Daniel Tercier :

On vous répondra à la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'est demandée, la discussion est close.

6. Règlement de l'école - présentation et approbation.-

La parole est donnée à Mme Alexandra Clerc pour le Conseil communal.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Mme Alexandra Clerc :

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé, le règlement scolaire ne sera pas lu, mais juste à disposition pour vos éventuelles questions. Je me permets tout de même de mentionner que le Conseil communal a intégré la demande du Conseil général au sujet de la contribution des parents pour les frais des fournitures scolaires au règlement qui vous est soumis pour approbation. Il est ainsi noté à l'art. 5 qu'une contribution de maximum Fr. 100.-- peut être facturée aux parents. Ceci nous permet donc de réévaluer annuellement la situation lors de l'établissement du budget dans le cadre de l'école.

De même, je précise que le règlement d'établissement est en cours de rédaction. Celui-ci doit être rédigé par le responsable d'établissement et n'est pas soumis à l'approbation du Conseil général. Il traite essentiellement du fonctionnement interne propre à notre école. Lorsque ce dernier sera finalisé, il sera disponible sur le site de la commune comme mentionné dans le nouveau règlement scolaire à l'art. 17, al. 4.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Christophe Pittet remercie Mme Alexandra Clerc et ouvre la discussion sur ce point.

Mme Anne-Catherine Barras :

La nouvelle loi scolaire 2014 stipule à l'art. 4 : "L'école porte une attention particulière à la qualité du climat scolaire. Elle s'efforce d'instaurer et d'entretenir les meilleures conditions d'études afin de garantir la qualité des apprentissages des élèves et de soutenir l'engagement du corps enseignant".

A la lecture du règlement proposé, j'ai retrouvé de nombreux points réglant des questions de discipline, des règles de comportement, des problèmes de cotisation, de ce que les parents vont contribuer. Mais il m'a manqué un article qui encourage de manière proactive des actions menant à favoriser le bon climat dont il est question dans la loi. Je propose donc au Conseil général d'ajouter un point au règlement scolaire de Vuadens sous la forme suivante qui peut naturellement être reformulée :

"L'école veille à établir un bon climat de travail en collaboration avec les parents et soutient des actions concrètes en ce sens".

Mme Alexandra Clerc :

Il n'a pas été mis dans ce règlement scolaire. Plusieurs règlements ont été vus, et il n'est nullement mentionné cet article-là dans tous les règlements consultés ni dans celui que la DICS nous a soumis pour aide. Ce règlement a déjà été soumis à la DICS pour voir s'il était conforme, ce qui est le cas sans cet article. Mais si vous souhaitez qu'il y figure... Il est vrai que le climat scolaire fait aussi partie des règles, et cela figurera dans le règlement d'établissement (le climat favorable par rapport aux enseignants, à la qualité, etc...). Dons si vous le souhaitez, on le rajoute mais je n'en voyais pas l'utilité.

M. Christophe Pittet demande aux membres du Conseil général de se prononcer quant à l'acceptation ou le refus d'intégrer ce point dans le règlement. Le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et les membres s'expriment par main levée.

Résultat : 21 oui, 7 non, 2 abstentions.

L'intégration de ce point est acceptée à la majorité par 21 voix.

Dans un deuxième temps, le Conseil général doit se prononcer quant à l'acceptation ou le refus du Règlement de l'école, avec l'adjonction du point supplémentaire proposé par Mme Anne-Catherine Barras. Le point est soumis au vote, et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Résultat : 29 oui, 0 non, 1 abstention

Le Règlement de l'école est approuvé à la majorité.

7. Bureau du Conseil général - élection d'un/e scrutateur/trice suppléant/e.-

M. Christophe Pittet :

Comme indiqué dans le message accompagnant la convocation, un/e scrutateur/trice suppléant/e doit être élu/e pour remplacer Mme Martine Ducret Levrat élue le 17 mai 2018 en qualité de scrutatrice et membre du bureau.

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Patricia Zurbuchen.

M. Christophe Pittet ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne souhaitant prendre la parole, Mme Patricia Zurbuchen est déclarée élue en tant que scrutatrice suppléante.

Félicitations !

8. Commission du Fonds Louis Guigoz - élection de deux membres.-

M. Christophe Pittet :

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation. Le Conseil général doit se prononcer sur 2 points :

1. Accepter ou refuser la proposition que 5 représentants du Conseil général ou personnes externes proposées par les groupes ou partis soient membres de cette commission.
2. En cas d'acceptation, élire ces 5 représentants.

L'adaptation du règlement incombera au Conseil communal en accord avec la famille Guigoz.

M. Christophe Pittet ouvre la discussion sur ce point.

Mme Sandy Maillard :

Chers/chères collègues,

A la lecture du document explicatif relatif à l'élection des deux membres pour la Commission du Fonds Louis Guigoz, il nous a semblé qu'un point pouvait porter à confusion.

Dans le règlement actuel, il est stipulé que siègent 7 membres, à savoir un membre de la famille Guigoz, 3 représentants du Conseil communal et 3 représentants externes. En revanche, le règlement modifié mentionne : 1 représentant de la famille Guigoz, 3 représentants du Conseil communal, jusqu'ici rien ne change, et 5 représentants du Conseil général. C'est sur quoi nous nous prononçons ce soir.

Or le terme "représentant" désigne-t-il ici bien les membres effectifs, donc internes au Conseil général, ou des personnes externes à ce dernier ou les deux à la fois ? Car au vu des 3 représentants actuels dont une seule siège au Conseil général, il faudrait donc préciser cette ligne, et je suggère la formulation suivante :

"5 représentants du Conseil général, membres ou personnes extérieures, respectivement 1 par groupe tout en considérant la formation actuelle". Je pense que cette précision permettra d'éviter toute confusion à l'avenir.

M. Christophe Pittet :

Nous prenons note. Pour nous, au sein du bureau, c'était clair, mais c'est bien de l'avoir précisé.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Mme Sandy Maillard :

En fait, c'est juste le terme de représentant, car dans ce cas-là, cela veut aussi dire que les 3 représentants du Conseil communal peuvent être internes ou externes. C'est juste pour éviter la confusion.

Aucune autre intervention n'est demandée.

M. Christophe Pittet clos la discussion et soumet ce point au vote avec cette précision. Le bulletin secret n'est pas demandé. Le Conseil général se prononce par main levée.

L'élection de 5 membres du Conseil général ou personnes externes proposées par les groupes ou partis à la Commission du Fonds Louis Guigoz est approuvée à l'unanimité.

M. Christophe Pittet :

Les groupes ou partis ayant déjà un de leurs membres représentant élu dans cette Commission ont confirmé par mail au secrétariat le maintien de leur candidat. Il s'agit de :

- Mme Valérie Chaperon, pour le Mouvement Indépendant
- Mme Christelle Follonier Dumartheray, pour le PLR et citoyens
- M. Frédéric Magnin, pour le PDC.

Par informations transmises au secrétariat,

- le PS propose la candidature de Mme Jenny Ropraz
- l'UDC propose la candidature de Mme Florence Yerly.

J'ouvre la discussion : y a-t-il d'autres candidats proposés ?

Aucune intervention n'étant demandée, M. Christophe Pittet déclare élues Mmes Valérie Chaperon, Christelle Follonier Dumartheray, Jenny Ropraz et Florence Yerly, ainsi que M. Frédéric Magnin au sein de cette Commission.

Félicitations !

9. Divers.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Mesdames, Messieurs,

J'aurais une petite information au sujet de l'introduction de la loi sur les prestations médico-sociales. Au 1^{er} janvier prochain, entrera en vigueur cette loi qui remplace l'ancienne loi sur les EMS. A ce stade, pour notre Foyer, voici la principale innovation : favoriser une vie autonome à domicile ou l'intégration sociale au sein d'une communauté ou d'un foyer.

Pour notre district, une étude est en cours de finalisation qui a tenu compte notamment de la masse critique en termes de nombre de résidents et estime qu'un minimum de 50 places en serait le seuil de rentabilité d'un établissement.

Vu la répartition des établissements en fonction, il s'est rapidement avéré qu'un EMS par sous-région serait la solution la plus efficace pour notre district. Pour la Vallée de la Jogne, le home est à Charmey, pour l'Intyamont à Villars-sous-Mont, pour le centre à Bouleyres, etc... Et pour la Sionge, il y en a un à Vuadens et un à Sâles.

C'est sur cette considération que M. Borcard, Préfet, a pris contact avec les deux structures pour initier un rapprochement selon une étude propre à débiter prochainement. Le fait que le poste de directeur du Foyer St-Vincent était vacant, et celui du Foyer de Sâles l'est également depuis demain soir, a précipité cette décision et la commune a engagé une personne pour prendre la responsabilité des deux sites.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

L'engagement d'un directeur commun est à ce jour effectif, il est d'ailleurs présent ce soir et je souhaiterais lui passer la parole pour une brève présentation.

M. Philippe Zurlinden :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Merci pour cette invitation. Je me réjouis bien entendu de ma nouvelle nomination et remercie le Conseil de la confiance qu'il m'accorde dès à présent. Je vais être très rapide concernant mon pédigrée :

J'ai fait toute ma carrière dans le médical, le social et le médico-social, le médical en qualité d'ambulancier, principalement urgentiste sur le canton de Vaud et de Genève. Puis le social dans la formation en RH, précisément dans le domaine social et médico-social et pour finir, ces dernières années, dans le médico-social en qualité de directeur d'EMS dans le canton du Jura et précédemment sur le canton de Genève.

Je suis diplômé en management des institutions sociales à l'université de Genève, j'ai fait la totalité de ma formation pour obtenir un brevet fédéral de spécialiste RH, et j'ai presque fini le diplôme fédéral de directeur d'EMS.

Merci beaucoup.

M. Christophe Pittet remercie M. Philippe Zurlinden.

Mme Isabelle Seydoux :

Nous souhaiterions en fait poser une question au Conseil communal, une proposition.

Nous avons en date du 20 septembre dernier, formulé différentes questions à l'attention du Conseil communal. Ces questions faisaient suite à la séance d'information organisée pour traiter les sujets de ce soir notamment. Le Conseil communal nous a répondu de manière complète et précise et nous l'en remercions.

Nous sommes également heureux de constater que la mise en place de la box commune est en fonction et que celle-ci répond parfaitement à un fonctionnement efficace. Dans cet esprit, nous souhaiterions qu'un dossier "questions-réponses" puisse être créé sur cette plate-forme afin que les questions qui sont formulées par les différents groupes puissent y être regroupées ainsi que les réponses reçues. Cela permettra à chacun d'avoir accès aux mêmes informations et évitera également que des questions similaires soient posées à notre Exécutif.

Il serait également souhaitable que la présentation complète qui nous a été faite sur les objets de ce soir soit déposée dans cette même box. En effet, pour différents motifs, certains d'entre nous n'ont pas pu assister à cette séance. D'autre part, au vu du nombre conséquent d'informations reçues, il serait agréable d'avoir accès de manière constante à ces documents. Je pense notamment au MEP qui était un dossier relativement complexe et il serait vraiment fort utile pour tout un chacun d'avoir accès de manière constante à ces documents.

Je vous remercie.

Mme Martine Ducrest Levrat :

J'ai une petite demande à faire au Conseil communal par rapport au projet Valtraloc. Donc cette demande concerne 2 points précis du projet Valtraloc : ce serait que le Conseil communal se concertent et nous donne sa position par rapport au poids public qui se trouve sur la place du village ainsi que par rapport au relais routier. Quel va être l'avenir du relais routier ? Quel va être l'avenir du poids public ?

Nous en avons déjà parlé à la présentation du projet Valtraloc. Pour ma part, je trouve complètement incohérent, aberrant d'avoir un poids public et d'avoir un relais routier qui font venir

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

des véhicules lourds, des poids lourds, des gros véhicules au centre du village, alors que l'on va mettre des millions pour mettre sur pieds un projet Valtraloc.

Pour ma part, la position du Conseil communal aura une incidence sur mon vote par rapport à ce projet. Je pense que cela concerne aussi d'autres personnes : je parle en mon propre nom, mais j'ai senti aussi d'autres de même sensibilité que moi. On en a déjà parlé et j'ai entendu que cela n'était pas possible de changer les choses. Or je pense que des solutions il y en a, on peut en trouver. C'est clair que cela va poser des problèmes notamment pour les tenanciers du relais routier du Café de la Gare. Il est vrai que cela peut avoir une conséquence sur leur clientèle, des conséquences sur leur chiffre d'affaire, on est bien d'accord. Mais dans la mesure où le bâtiment appartient au Conseil communal, ce genre de chose peut totalement être négocié dans le cadre du contrat de bail. Donc, pour la prochaine séance du Conseil général, cette demande serait que vous vous positionnez par rapport au poids public et par rapport au relais routier.

Mme Isabelle Seydoux :

Juste encore un complément : on avait formulé exactement cette demande-là dans les fameuses questions qu'on a posées au Conseil communal. En effet, je pense que l'utilité d'avoir cette plateforme commune avec les questions et les réponses qui soient à disposition de chacun, elle fait vraiment sens. C'est dommage justement que l'on n'ait pas tous les mêmes informations par rapport aux questions qui se posent sur des dossiers importants.

Une dernière chose pour nos citoyens qui sont là dans le public : est-ce qu'il serait possible d'envisager d'avoir un beamer ou une manière en fait de présenter juste les documents qui sont en effet à disposition sur le site internet. Mais pour suivre les discussions et les débats, ce n'est peut-être pas très agréable de le faire sans avoir de support visuel. Est-ce qu'on peut envisager cette possibilité pour que ça soit plus agréable et plus parlant pour le public qui est présent ?

Merci.

M. Dominique Ropraz :

Les habitants des quartiers du Maupas et du Bois-du-Pâquier remercient le Conseil communal et son responsable des routes, M. Christophe Yenni, pour la réalisation du trottoir du Maupas tant attendu. Mais, je m'inquiète pour l'autre extrémité du village, c'est-à-dire le tronçon entre Vuadens et Bulle. Cet endroit est dangereux, surtout la nuit. Il serait important d'étudier un trottoir avant qu'il ne se passe quelque chose de grave.

Merci.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, M. Christophe Pittet donne la parole à M. Daniel Tercier.

M. Daniel Tercier :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il faut donner du temps au temps. Cette maxime a toute son importance aujourd'hui. Il a fallu en effet un certain temps d'adaptation à chacune et chacun pour arriver à collaborer et travailler ensemble pour le bien de notre commune. Nous avons, vous avez privilégié le dialogue et évité la confrontation, source de mécontentement, de conflits et de rancœur.

En effet, le résultat de la séance de ce soir, Conseil général et Conseil communal réunis, est le fruit d'une collaboration intense et de discussions animées qui se sont déroulées au fil des jours.

Je citerai en premier lieu la séance d'information informelle de septembre qui a été le premier point positif. Prendre connaissance à l'avance des sujets susceptibles d'être présentés en séance officielle a été bénéfique pour tous, y compris pour le Conseil communal. Ensuite l'envoi des documents plus tôt que ne le prévoit la loi a également joué en faveur de la transparence et de l'efficacité.

Séance du Conseil général du 29 novembre 2017

Ainsi, des questions ont pu être posées avant la rédaction des documents officiels et des réponses ont été données. Un dialogue constructif s'est ainsi instauré. Information, discussion, transparence, telles doivent être à l'avenir les lignes de travail pour une collaboration efficace. Avec votre soutien, nous allons continuer dans cette voie et tenter de l'améliorer encore.

Je vous remercie pour votre écoute.

Aucune autre intervention n'est requise. Merci aux différents intervenants de transmettre leurs messages au secrétariat.

M. Christophe Pittet :

Avant de conclure cette séance, j'adresse un grand merci à M. Emmanuel Déforel et à Mme Véronique Margueron pour leur aide précieuse dans la préparation de cette séance.

La séance est levée. Je vous remercie de votre participation, vous souhaite une agréable fin de soirée et surtout de conviviales fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Christophe Pittet